



Demande de retrait d'une plainte

I. Détails du dossier :

Intitulé de l'affaire* :

Numéro(s) de dossier du Tribunal** :

*Nom de la partie plaignante v. Nom de la partie intimée (p. ex.,
Jamie Larose c. société XYZ)

**Veuillez ajouter ce numéro lorsque vous communiquez avec le
Tribunal au sujet de votre dossier.

II. Demande de la partie plaignante

Je suis la partie plaignante dans la présente affaire. Je souhaite
retirer ma ou mes plaintes contre¹ :

Important

Le retrait d'une plainte signifie que vous interrompez l'enquête
du Tribunal, c'est-à-dire que vous y mettez fin. Vos dossiers
seront fermés. Le Tribunal ne tiendra ni terminera l'audience et
ne rendra pas de décision à l'égard de votre plainte.

Si vous retirez votre plainte contre l'une des parties intimées,
mais pas contre toutes, l'enquête du Tribunal se poursuivra à
l'égard des autres parties intimées. Pour de plus amples

¹ Lorsqu'il y a plus d'une partie intimée dans votre plainte, vous pouvez retirer la ou les
plaintes contre une d'entre elles, contre certaines ou contre toutes. Nommez chaque partie
intimée visée par la présente demande.

renseignements, veuillez consulter [la directive relative à la pratique du Tribunal « Demande de retrait d'une plainte »](#).

Demandez de l'aide : Si vous avez de la difficulté à remplir le formulaire, veuillez communiquer avec le Bureau du greffe par courriel à l'adresse registry.office@chrt-tcdp.gc.ca ou par téléphone au 613-995-1707 (numéro sans frais 1-844-899-3604).